



Syndicat Intercommunal
d'Eau Potable de l'Est Lyonnais

Associant les Communes de :
GENAS - JONS - PUSIGNAN - ST-BONNET-DE-MURE
ST-LAURENT-DE-MURE - ST-PIERRE-DE-CHANDIEU - TOUSSIEU

Compte rendu de la réunion du comité syndical du 26 Janvier 2022

Le 26 janvier 2022 à 19h, le comité du SIEPEL s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, 5-7 rue Emile Vernay, à St Pierre de Chandieu, sur convocation adressée le 19 janvier 2022.

Délégués présents avec voix délibérative :

Laurence JURKIEWIEZ	GENAS	Jean-Marc JOVET	ST BONNET DE MURE
Hervé CHAMPEAU	GENAS	Jean-David ATHENOL	ST LAURENT DE MURE
Isabelle LE GREN	JONS	Emmanuel ROBERT	ST LAURENT DE MURE
Nicolas BECHDOLFF	PUSIGNAN	Robert LEROY	ST PIERRE DE CHANDIEU
Claude HUMBERT	TOUSSIEU	Raphaël IBANEZ	ST PIERRE DE CHANDIEU
Florian MERCIER	TOUSSIEU		

Délégués absents avec voix délibérative :

Patrick BOUSQUET (pouvoir à Nicolas BECHDOLFF)	PUSIGNAN
Ghislaine MONIN (pouvoir à Isabelle LE GREN)	JONS
Jean-Paul DEMEREAU (pouvoir à Jean-Marc JOVET)	ST BONNET DE MURE
Martine GAUTHERON (pouvoir à Jean-David ATHENOL)	St LAURENT DE MURE

Délégués présents sans voix délibérative :

Olivier MECHERI	GENAS
-----------------	-------

Nombre de délégués titulaires : 14

Nombre de délégués suppléants : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de présents : 2

Nombre de votants : 13

Nombre de votants : 1

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président, Raphaël IBANEZ, ouvre la séance.

Monsieur Emmanuel ROBERT propose de remplir les fonctions de secrétaire.

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2021

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération 22-1 -1 – Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal de Saint Pierre de Chandieu auprès du SIEPEL

Par délibération du 10 Décembre 2021, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre de Chandieu a approuvé le renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal contractuel auprès du SIEPEL pour assurer les fonctions de secrétaire du syndicat.

Cette mise à disposition prend effet du 01/02/2022 au 31/12/2022, date à laquelle le contrat de l'agent est prolongé.

Les conditions restent inchangées : le syndicat remboursera intégralement le salaire de l'agent.

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote à l'unanimité le renouvellement de la mise à disposition de l'agent communal par la mairie de Saint Pierre de Chandieu.

Délibération 22-1 -2 – Adhésion aux missions pluriannuelles du CDG69 dans le cadre d'une convention unique

Le SIEPEL a une convention pour une prestation de conseil en droit des collectivités avec le CDG69 depuis 2007, reconduite chaque année. Le CDG69 peut être sollicité tout au long de l'année pour des conseils juridiques.

A compter du 1^{er} janvier 2022, le CDG69 propose la conclusion d'une convention pluriannuelle unique, dans un souci de simplification de gestion, ce pour une durée de TROIS ans.

Les prestations assurées ainsi que les tarifs sont inchangées, suivant la convention et son annexe annexées à la présente.

Après en avoir délibéré, l'assemblée vote à l'unanimité l'adhésion aux missions pluriannuelles du CDG69 et autorise le Président à signer ladite convention.

Délibération 22-1 -3 – Débat d'orientations budgétaires année 2022

Monsieur le Président rappelle que le SIEPEL n'a qu'une seule activité, ses possibilités dans les orientations budgétaires s'en trouvent donc limitées.

En section de fonctionnement :

Les recettes sont essentiellement constituées du reversement par VEOLIA de la taxe prélevée à raison de 0.277 €/m³ sur les abonnés des communes membres et de 0.38 €/m³ sur les clients hors syndicat (délibérations 21-5-2 et 21-5-3 du 13 Octobre 2021).

Les dépenses de fonctionnement correspondent à l'exploitation courante du SIEPEL, avec la mise à disposition de la secrétaire 14h/semaine par la mairie de St Pierre de Chandieu ; en sus, un versement possible d'une aide auprès d'une association dont l'action est dans le domaine de l'eau.

En section d'investissement :

✓ 3.2.1 les dépenses d'investissement

Pour 2022, la majeure partie des dépenses d'investissement correspondent aux travaux engagés en 2021, à savoir :

- L'extension des réservoirs de Balan, Toussieu et Saint Pierre de Chandieu
- L'interconnexion avec la 3CM
- La réhabilitation de la tour de Saint Bonnet de Mure,
Soit un total engagé pour 1 188 387.20€.

Les dépenses d'investissements intègrent aussi le remboursement de la dette, qui s'élève au 01/01/2022 à 1 875 802.30 €, qui se décomposent comme suit :

EMPRUNTS	DETTE AU 01/01/22	ANNUITE 2022	EXTINCTION DE LA DETTE
Crédit agricole	975 802.30€	97 269.50€	30/03/2031
Caisse d'Epargne (3CM)	900 000.00€	76 147.49€	25/03/2045
TOTAL	1 875 802.30€	173 416.99€	

✓ 3.2.2 les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement seront constituées de la part du résultat de fonctionnement excédentaire affecté à l'investissement, ainsi que du résultat d'investissement excédentaire report (1 449K€).

S'ajoute le solde des subventions d'investissement accordée par l'Agence de l'Eau pour les travaux du site de Balan (206K€) et pour les travaux d'interconnexion avec la 3CM (556K€), dont des acomptes de 50% ont été versés en 2021.

Enfin, selon la convention établie avec la 3CM pour les travaux d'interconnexion, la 3CM versera au SIEPEL le montant prévu de 556 500€.

Après en avoir discuté et délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022.

Monsieur le Président évoque l'éventuelle transmission de la compétence EAU aux Communautés de Communes prévue pour 2026. Il semble que cette décision soit remise en discussion ; la transmission de ces compétences vers les Communautés de communes pourrait être laissée au choix de chaque commune membre. Mais rien n'est arrêté à ce jour.

D'autre part, Monsieur le Président évoque les travaux de réfection de l'usine de BALAN. Une fois les travaux prévus en 2022 finis, notamment l'interconnexion avec la 3CM, un point sera fait. Ce qui permettra d'établir la faisabilité des travaux de l'usine de BALAN d'un point de vue technique et financier.

Délibération 22-1 -4 – Autorisant le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent)

Madame la vice-Présidente indique, que selon les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales (Article L1612-1 modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37) « ... Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Montant des dépenses d'investissement votées au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors « restes à réaliser ») = 2 435 158 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de = 608 789.50 € soit 25% de 2 435 158 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CHAPITRE	BP 2021	25 %
21 : Immobilisations corporelles	104 000 €	26 000 €
23 : Immobilisations en cours	2 331 158 €	582 789.50 €
TOTAL	2 435 158 €	608 789.50 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée autorise à l'unanimité le Président à engager des dépenses d'investissements dans la limite des montants précisés ci-dessus.

Travaux en cours

Claude HUMBERT, vice-président, présente l'avancement des travaux en cours :

- Extension des 3 réservoirs :** les réunions de chantier sont le mardi matin.
- Extension et réhabilitation de la bache de reprise de Balan : le terrassement est en cours. La mise en eau s'est bien passée, pas de fuite depuis.
- Extension du réservoir de St Pierre de Chandieu : la partie électrique est en cours. La mise en eau est prévue sous 3 semaines.
- Réservoir de Toussieu : la partie électrique est en cours.

Réfection du réservoir sur tour de Saint Laurent de Mure :

- La façade a été refaite. Les travaux suivent leur cours.

Interconnexion avec la 3CM :

- Les vannes ont été installées le 11 janvier 2022. Pour l'occasion le Président et le vice-Président étaient présents, ainsi que STRACCHI, VEOLIA et le cabinet MERLIN. Pour cette installation, la société STRACCHI avait tout prévu en double, pour parer à d'éventuels manquements, pour être assuré de pouvoir rétablir l'eau. Ce qui est très rassurant, très professionnel.

Le lendemain matin, la coulée de béton à prise rapide était prévue.

Le vice-Président précise que les travaux de mise en place de vannes de sectionnement antérieurs à l'interconnexion, réalisés il y a quelques années, ont permis de limiter fortement la perte d'eau lors de ce chantier.

Points divers

- Le Président annonce que le prochain Conseil Syndical aura lieu le mercredi 9 Mars 2022 à 18h30. D'ici là, les restrictions sanitaires devraient être levées ; si c'est bien le cas, un repas sera proposé aux délégués suite au Conseil.

La séance est levée à 19h35.